

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 2 MAI 2011, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Vincent Challandes

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2011
3. Examen des comptes 2010
Rapport de la Commission des finances
4. Rapport des commissions, scolaire, police du feu, urbanisme, monuments historiques, règlements, salubrité publique, trafic
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Demande de crédit de CHF 45'000,- pour la rénovation complète de la salle du Conseil général et du bureau communal
7. Demande de crédit de CHF 200'000,- pour la réfection complète du toit du collège
8. Information du Conseil communal
9. Interpellation
10. Divers

M. Challandes ouvre la séance à 20h00.

En préambule, il donne lecture de la lettre de démission de Mme Françoise de Montmollin, conseillère générale, pour le 1^{er} juin 2011. M. Patrick Wyss saisit l'occasion pour informer qu'il quittera le village et qu'il va également donner sa démission.

Le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications ou des adjonctions à y apporter. Le Conseil communal propose la suppression du point 3 « examen des comptes 2010 » en indiquant que les explications du service financier concernant l'écart de près de CHF 220'000,- pour les rentrées fiscales, n'ont pas donné satisfaction. Le Conseil propose donc l'ajournement de l'approbation des comptes.

Le Conseil communal propose une adjonction sous la forme d'un nouveau point à l'ordre du jour intitulé « nomination d'un membre au Conseil communal ». Ce sujet sera traité au point 5.

Le Conseil général accepte ces deux propositions de modification.

1. Appel

- 12 personnes présentes
- 1 personne excusée : M. Y. Morand
- 1 personne absente : Mme Christine Soguel

2. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2011

- Aucune remarque.
- Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Rapport des commissions

Conseil d'établissement scolaire, Mme Charrière

Différents problèmes concernant la fermeture d'une classe ou non, ont suscité pas mal de remous, mais tout est rentré dans l'ordre pour le moment.

Des tractations sont en cours avec les TN pour une modification du parcours du bus, pour cadrer avec les horaires-bloc qui seront en place dès la rentrée scolaire 2011-12. Le problème c'est que ces horaires ne peuvent changer qu'au mois de décembre. Il y a donc décalage.

La médiation entre les institutrices et le couple de concierge a porté ses fruits. Pour le moment les relations sont bonnes.

Urbanisme, M. Allemann

La commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner des dossiers simples pour lesquels elle n'a pas dû intervenir.

Trafic, M. Challandes

La commission s'est réunie 2 fois, pour le chantier de La Borcarderie et pour le dossier du parc du cimetière. A ce sujet, quelques souhaits ont été émis et entendus par le Conseil communal.

M. Wälti précise que le Conseil communal va s'en tenir au projet initial et que les travaux débiteront dès que les finances communales le permettront.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Présidence : Mme Elisabeth Deluz

Vice-présidente : Isabelle de Angelis Margueron

Secrétaire : Stéphane Robert

Vice-secrétaire : Vincent Challandes

Questeurs : Annick de Pourtalès Thurnherr et Jacques Droz

5. Nomination d'un membre au Conseil communal

Suite à la démission de Mme L. Dubach, au 30 avril 2011, un siège est à repourvoir au sein du Conseil communal. Le groupe de Mme Dubach n'ayant aucun candidat à proposer, le PLR propose M. Daniel La Grutta qui accepte la charge.

6. Demande de crédit de CHF 45'000,- pour la rénovation complète de la salle du Conseil général et du bureau communal

Mme Charrière explique que la toute nouvelle commission du collège a visité le collège et a défini des priorités, dont cette demande de crédit à laquelle le Conseil communal demande de faire bon accueil

Autant la salle du Conseil général que le bureau communal ont besoin d'un rafraîchissement au niveau des murs. Les plafonds, trop hauts, seront abaissés et dans celui de la salle du Conseil général, il sera prévu les branchements pour les accès Internet dans le but de se préparer si une création de classe devait devenir impérative suite à la mise en place d'Harmos.

En outre, le guichet d'accueil du bureau communal n'est plus adapté, il est beaucoup trop bas.

Les fonds devront aussi être insonorisés (salle du Conseil général) et isolés (bureau communal).

M. Allemann demande, au vu des fusions qu'il y a dans l'air, si cela vaut la peine d'investir dans des réfections qui ne profiteront pas forcément aux habitants de Valangin.

Mme de Pourtalès dit qu'au niveau de l'insonorisation, ce n'est pas du luxe, l'école enfantine est gênée par le bruit provenant de la salle du Conseil général.

Plusieurs personnes s'expriment en faveur de la rénovation.

Deux offres pour chaque corps de métier ont été demandées. Toutes les offres se tiennent, peu de différence entre elles.

Au vote :

article 1 : 9 oui, 1 abstention

article 2 : 9 oui, 1 abstention

article 3 : 9 oui, 1 abstention

article 4 : 9 oui, 1 abstention

Arrêté dans son ensemble : 9 oui, 1 abstention

Le crédit est accepté.

7. Demande de crédit de CHF 200'000,- pour la réfection complète du toit du collège

M. Robert, en faisant la révision annuelle, a remarqué que le toit était en mauvais état et que des écoulements se produisaient dans la salle de spectacle.

Il y a encore des subventions fédérales pour ce genre de réfection, même si on ne fait pas les travaux tout de suite.

Il faut demander les subventions immédiatement après le délai référendaire, s'il n'y a pas eu de référendum.

Ce toit doit être refait de toute façon à plus ou moins brève échéance.

M. Allemann dit que normalement la réfection d'un toit est déductible des impôts. Quels impôts demande Mme de Pourtalès, les communes ne paient pas d'impôts à sa connaissance.

Mme de Angelis Margueron demande ce qu'il y a à part la salle de spectacle, juste sous le toit ?

Il y a des locaux annexes, tels que grenier pour ranger du matériel, un débarras pour le concierge, une annexe pour les artistes, etc.

Au vote :

article 1 : 9 oui, 1 abstention

article 2 : 9 oui, 1 abstention

article 3 : 9 oui, 1 abstention

article 4 : 9 oui, 1 abstention

Arrêté dans son ensemble : 9 oui, 1 abstention

8. Information du Conseil communal

Règlement d'aménagement et constructions : tous les conseillers généraux ont reçu le document pour consultation et information avant finition. Mme Charrière dit que dans la plupart du temps, il y a encore des changements qui se font au fur et à mesure.

Quelques remarques : panneaux solaires : M. Allemann estime qu'on doit laisser la porte ouverte. Il y a du flou dans la réglementation.

Selon Mme Charrière, l'Etat est en train de préparer des nouvelles directives en ce qui concerne le solaire. A ce moment-là, on devra modifier notre règlement.

Mme de Angelis Margueron dit que les interdictions sont mises au conditionnel.

M. Wälti dit que le SAT n'autoriserait vraisemblablement pas les panneaux solaires dans le bourg.

Mme de Montmollin trouve que l'on devrait être plus souple en ce qui concerne le traitement des lanterneaux, antennes et paraboles.

Elle estime que c'est à la commission des règlements d'être attentive à ce genre de détail et de les régler au mieux.

Les paraboles sont autorisées dans la zone périphérique, mais il faut qu'elles soient le plus discret possible. Mme de Montmollin trouve que cela laisse la porte à certains débordements.

Autre remarque concernant les fenêtres des étages qui doivent avoir la forme de rectangles verticaux, alors que les toutes anciennes maisons ont des fenêtres avec des rectangles horizontaux.

Le Conseil communal prend note et verra avec le bureau GTU pour ces quelques remarques.

Ecole : les syndicats ESRN à Neuchâtel et Fontenelle au Val-de-Ruz vont s'élargir pour couvrir toute la scolarité (d'école enfantine à école secondaire). Le Conseil communal propose de rester sur deux cercles scolaires, le statut quo actuel ESRN pour les grands et Val-de-Ruz pour les petits, pour conserver le plus d'élèves possibles. Le rapport va préparer le règlement. Un cercle scolaire englobera tout. Val-de-Ruz pour les 2 premiers site et ESRN pour le 3^{ème}.

Selon Mme de Pourtalès Thurnherr, il faut sauvegarder les petites classes dans les villages.

En restant sur 2 cercles, on sauvegardera plus vraisemblablement le collège, selon Mme Charrière.

Il y aura une perte de pouvoir des communes, au niveau décisionnel, Les cercles scolaire se feront qu'il y ait une fusion ou pas. Le conseiller communal en charge de l'instruction publique ne sera que membre du comité scolaire. Tout cela doit être fait pour le 1^{er} janvier 2012. Il faut que tout soit décidé pour la rentrée 2012.

Il faudra nommer les directeurs, fermer ou ouvrir des classes, ce sera le comité directeur qui décidera de tout.

On signera deux conventions.

PW dit qu'on est dans le flou concernant le 8^{ème} année.

On va de plus en plus vers les classes hétérogène (mélange des degrés).

Mme Widmer informe qu'un emprunt de 1 million au taux de 1.05% a été conclu avec Postfinance, pour faire face aux nombreuses dépenses dues aux chantiers actuellement en cours. Il sera remboursé dans la mesure des disponibilités.

M. Vieira informe que la centrale de détection incendie de la halle de gym n'est plus conforme et que Siemens ne veut plus s'occuper de sa maintenance. Une nouvelle installation sera posée et qui couvrira tout le bâtiment. Le dossier sera envoyé à l'ECAP pour l'obtention d'une subvention.

9. Interpellation

M. Charrière revient sur les procès-verbaux des séances des 14.12.2009 (dépôt de la motion) et 13.12.2010 durant laquelle il a demandé des nouvelles de ladite motion, car dans le règlement communal il est stipulé que le Conseil communal à 12 mois pour donner réponse à une motion.

Mme Dubach a promis qu'elle donnerait des nouvelles, par écrit lors de la prochaine séance, ce qui n'a pas été le cas. Le 11 mars 2011, Mme Dubach s'est dérobée une nouvelle fois et n'a pas donné de réponse à M. Charrière. Il exige une réponse de la part du Conseil communal. Il estime que c'est cavalier qu'on ne lui réponde pas. Il aimerait que le Conseil communal approfondisse la question de l'approvisionnement en eau de la commune. La motion a été votée à la majorité du Conseil général. Le Conseil communal a promis de faire une étude pour les eaux du village et ce n'est toujours pas le cas.

On se rend compte qu'en 2009, au départ de l'assainissement, on été à 32. La moyenne est de 25. Fin 2009 : 31.19, fin 2010 : 36,53, on approche des 37.

On ne sait rien, il estime que le Conseil communal passe tout dans le silence, il y a une immense lacune au niveau de l'information. Il en fait le constat.

Le Conseil communal était chargé de présenter un crédit pour une étude, c'est protocolé dans le PV du mois de décembre 2010.

Le Conseil communal s'est chargé de demander des offres et espère que pour la prochaine séance une proposition de crédit et un rapport pourront être présentés.

Il s'agira d'une étude pour assainir l'eau ou pour un approvisionnement, il faudra voir ce qui ressort de l'étude et qui est préférable pour la commune.

10. Divers

M. Allemann demande si la fontaine au bas du Château pourrait un jour voir de l'eau couler à son robinet ? Pourquoi cela ne fonctionne pas ?

Une fontaine sans eau ce n'est pas beau. Au niveau touristique, cela ne fait pas très beau dans le décor.

Il faut voir si l'employé communal a ouvert la vanne. Le Conseil communal s'occupe de ce problème.

M. Wälti dit qu'il faut être prudent au niveau financier, au vu du mauvais résultat de la rentrée fiscale 2010. Il faudra investir au fur et à mesure et bien sélectionner les priorités.

On peut dépenser presque un million car le Conseil général a accepté beaucoup de crédit, mais le Conseil communal va faire des choix. Si on doit dépenser plusieurs milliers de francs pour avoir de l'eau à une fontaine, M. Wälti ne le proposera pas, il y a des choses plus urgentes.

M. Charrière dit que si on jour on fusionne, nos dettes ne seront plus les nôtres.

M. Wälti répond que c'est l'ensemble de la population du Val-de-Ruz qui devra éponger les dettes. D'ailleurs plusieurs communes qui vont fusionner se sont dépêchées de faire voter des crédits. On verra ce que cela donne à futur.

Mme de Montmollin, même si elle est sensible aux arguments de M. Wälti, ne trouve pas admissible que la fontaine ne fonctionne pas depuis des années.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h10.

La présidente

L'administratrice